



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture
Direction des Collectivités Locales et du
Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour
la Protection de l'Environnement

Dossier suivi par : Mme LOPEZ
☎ 04.91.15.69.33
✉ veronique.lopez@bouches-du-rhone.gouv.fr
N° 2009-415 A

AVIS D'ENQUETE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER présentée par la Société T'nB S.A. France en vue d'exploiter un entrepôt couvert situé à Salon-de-Provence

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du **23 JUIN 2010**, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société T'nB S.A. France en vue d'être autorisée, par arrêté préfectoral après avis du Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (C.O.D.E.R.S.T.), à exploiter un entrepôt couvert pour une activité de stockage logistique située à SALON-DE-PROVENCE (13300), Parc d'Activité de la Crau – rue Nicolas Joseph Cugnot.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés en Mairies de Salon-de-Provence et de Grans, pendant trente deux jours **du 24 août 2010 au 24 septembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées à Monsieur Maurice AUTIER, Ingénieur des Arts et Métiers – responsable des services techniques ELF-ATOCHEM - retraité.

Ce dernier recevra personnellement en Mairie de :

SALON-DE-PROVENCE :

- le mardi 24 août 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 1er septembre 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 8 septembre 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- le jeudi 16 septembre 2010 de 14 h 00 à 17 h 00
- le vendredi 24 septembre 2010 de 14 h 00 à 17 h 00

GRANS :

- le mercredi 1er septembre 2010 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 16 septembre 2010 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur dans les mairies concernées ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône

La décision d'autorisation sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral.

.../...

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

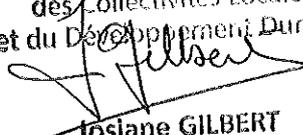
- Mairie de Salon-de-Provence
Place de l'Hôtel de Ville
13300 SALON-DE-PROVENCE

- Mairie de Grans
Boulevard Victor Jauffret
13450 GRANS

- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Bd Paul Peytral - 4^{ème} Etage - Porte 404
13006 MARSEILLE.

Marseille, le

24 JUIN 2010

Pour le Préfet
Le Directeur
des Collectivités Locales
et du Développement Durable

Josiane GILBERT